

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **25 mars 2025**, à compter de **19h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Siège 5 - vacant
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absence : Aucune

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Constatant qu'il y a quorum, Madame Lyne Ash, mairesse, déclare ouverte la séance extraordinaire du conseil à 19h00.

7757-03-25

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivant du Code municipal de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet de construction du Centre communautaire :
 - 3.1 Ordre de changement - No 10
 - 3.2 Ordre de changement - No 11
 - 3.3 Ordre de changement - No 12
 - 3.4 Ordre de changement - No 13
4. Formation FQM - La nécessité d'un travail entre Mairesse et DG
5. Installation de l'internet au Centre communautaire
 - 5.1 Soumission Logitem - Satellite
 - 5.2 Soumission Cable vision - Modem
6. Le Rift - Projet Forêt
 - 6.1 Réparation du camion municipal (ajouté)
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout mentionné.

3. Projet de construction - Centre communautaire de Nédélec

Les membres prennent connaissance de la documentation reçue sur les ordres de changements (ci-après appelé ODC) au plan initial du projet construction du Centre communautaire.

3.1 Ordre de changement - No 10

Le point 3.1 concernant l'ODC No 10 est reporté à une prochaine réunion, faute d'informations suffisantes. Il sera réexaminé dès que les informations nécessaires seront disponibles.

3.2 Ordre de changement - No 11

Le point 3.2 concernant l'ODC No 11 est reporté à une prochaine réunion, faute d'informations suffisantes. Il sera réexaminé dès que les informations nécessaires seront disponibles.

3.3 Ordre de changement - No 12

Le point 3.3 concernant l'ODC No 12 est reporté à une prochaine réunion, faute d'informations suffisantes. Il sera réexaminé dès que les informations nécessaires seront disponibles.

3.4 Ordre de changement - No 13

Le point 3.4 concernant l'ODC No 13 est reporté, n'ayant pas reçu les informations attendues. Il sera abordé lors de la prochaine réunion dès que ces informations seront disponibles.

7758-03-25

4. Formation FQM - La nécessité d'un travail d'équipe entre Mairesse et DG

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, DG de s'inscrire à la formation "La nécessité d'un travail d'équipe entre Mairesse et DG" offert en virtuelle par la FQM au coût de 385 \$/chacune, taxes en sus. La formation est offerte au mois d'avril 2025.

7759-03-25

5. Installation de l'internet au Centre communautaire

Les membres du conseil prennent connaissance des deux options qui s'offre à la municipalité pour avoir accès à l'internet au nouveau centre communautaire.

5.1 Soumission Cable vision - Modem

Option 1 - Service d'internet offert par CableVision : les coûts sont de 59,95 , et de 10 \$ taxes en sus pour un total de 69,95 \$ taxes en sus mensuellement.

7759-03-25

5.2 Soumission Services Informatiques Logitem - Satellite

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir accès à l'internet WIFI au nouveau centre communautaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait les recherches auprès des compagnies de la région ;

ATTENDU QUE deux options sont disponibles dans la région pour ouvrir ce service. Donc Logitem et Cable vision ;

ATTENDU QUE l'option 1 service offert par Cable Vision : les coûts sont de 59,95 \$/mois et de 10 \$/mois (modem), taxes en sus pour un total de 69,95 \$ taxes en sus mensuellement.

ATTENDU QUE l'option 2 présenté par Services Informatiques Logitem Inc - Hamster est plus dispendieuse à l'installation mais n'a pas de coûts mensuellement par la suite. L'internet sera desservi par le large bande du bureau municipal par antennes satellites installer sur les toits des deux bâtiments. Les coûts pour ce genre d'installation varient entre 3 500\$ et 4 000 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission présentée par les Services Informatiques Logitem Inc - Hamster pour faire l'installation des antennes et tout ce qui est nécessaire à ce type de service d'internet aérien. Les coûts pour ce genre de services peuvent varier entre 3 500 \$ à 4 000 \$ pour l'installation complète au nouveau centre communautaire.

7760-03-25

6. Le Rift - Projet "Forêt"

Il est proposé par Véronique Ledmire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'inscrire la municipalité de Nédélec au projet "Forêt" offert par le RIFT. Ce projet est offert gratuitement en région, et le projet est offert aux municipalités qui ont dans leur environnement un sentier pédestre, et/ou un espace vert afin que les artistes invités puissent avoir accès à plusieurs options pour leur créativité.

7761-03-25

6.1 Réparation du camion municipal

ATTENDU QUE le camion municipal a besoin de faire réparer/changer le transfer case ;

ATTENDU QUE deux choix s'offrent à la municipalité pour ce genre de réparations ;

ATTENDU QUE les options sont les suivantes :

Option 1 - transfer case rebuilt/usagé au coût de 1680.04\$ avec installation, taxes en sus,

Option 2 - transfer case neuf au coût de 4 826 \$ avec installation, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents de prendre l'option 1, dont le rebuilt/usagé au coût de 1680.04\$ avec installation, taxes en sus.

7. Période de questions

Aucune question n'est posée.

7762-03-25

8. Levée de la séance

La séance est levée à 19h13, et est proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.